



Séance du conseil municipal du lundi 12 décembre 2016 à 19h30

N°31/10-2016

Nombre de membres au conseil municipal : 15

Membres présents : 13

Membres ayant donné procuration : 2 :

☞ **Philippe Kretz à Virginie Merkle**

☞ **Joseph Arenas à Gaston Burger**

Membres excusés : ./.

Ordre du jour :

1. Adoption du compte rendu de la séance du 7 novembre 2016
 2. Ressources humaines :
 - ☞ Le RIFSEEP
 3. Point budgétaire :
 - ☞ Décisions modificatives budgétaires
 - ☞ Report des restes à réaliser pour les projets déjà engagés
 - ☞ Autorisation de paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017
 4. Modification des statuts de la communauté de commune du Kochersberg et de l'Ackerland
 5. Convention de paiement des frais d'avocat (GCO)
 6. Divers :
 - ☞ Agenda
-

Désignation du secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2541-6 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances. Madame Virginie Adloff, secrétaire de mairie est désignée en qualité de secrétaire de séance.

1 – Adoption du compte-rendu de la séance du 7 novembre 2016

Aucune remarque n'est formulée. Adoption à l'unanimité.

2 – Ressources humaines – le RIFSEEP

Délibération N°25/2016 - 15 voix pour (unanimité)

Le maire rappelle les explications déjà données sur ce sujet lors de la séance du conseil municipal du 06 juin dernier et informe les conseillers que le comité technique paritaire du centre de gestion du Bas-Rhin a émis un avis favorable sur le projet de délibération qui lui a été soumis.

La loi ayant abrogé le régime indemnitaire actuellement applicable depuis le 1^{er} janvier 2016, il convient au conseil municipal de se repositionner sur le sujet.

Par décret n°2015-661, la fonction publique de l'Etat porte création d'un nouveau régime indemnitaire qui tient compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel des agents. Ce décret est transposable à la fonction publique territoriale.

Il se compose de deux parts :

- une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
- un complément indemnitaire annuel (CIA) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir basé sur l'entretien professionnel.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la mise en place de la RIFSEEP (EFSE et CCIA) à compter du 1^{er} janvier 2017.

3 – Point budgétaire

❖ Décisions modificatives budgétaires

Délibération N°26/2016 - 15 voix pour (unanimité)

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications du maire, décide à l'unanimité d'adopter les décisions modificatives ci-dessous :

- ↳ Article 6168 : autres primes d'assurance : - 12 000€
Article 6161 : assurance multi risques : + 12 000€
- ↳ Article 6536 : frais de représentation du maire : + 3 000€
Article 022 : dépenses imprévues : - 3 000€
- ↳ Article 6353 : impôts indirects : - 8 000€
Article 6411 : charge de personnel : + 8 000€

❖ Report des restes à réaliser pour les projets déjà engagés

Délibération N°27/2016 - 15 voix pour (unanimité)

Le maire présente la situation budgétaire et récapitule l'état des dépenses déjà engagées. Il propose de reporter des restes à réaliser pour le BP 2017. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reporter les restes à réaliser ci-dessous :

Dépenses :

	Prévu BP 2016	Réalisé 2016	Reste à réaliser au 31/12/2016
Article : 21318 :	74 000	19 111,04	50 000

❖ Autorisation de paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017

Délibération N°28/2016 - 15 voix pour (unanimité)

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans l'attente du vote du budget primitif 2017, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise

- ↳ le maire à engager et à mandater les dépenses d'investissement à compter du 1er janvier 2017 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2016, non compris les crédits afférents au reversement de la dette.
- ↳ ces crédits seront repris dans le cadre du vote du budget primitif 2017.

4 – Modification des statuts de la communauté de communes du Kochersberg et de l'Ackerland

Le maire présente aux membres du conseil un projet de modification des statuts de la communauté de communes du Kochersberg et de l'Ackerland. Il explique que cette évolution statutaire est rendue obligatoire par la loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe). Il explique encore que la loi NOTRe a modifié les listes des compétences obligatoires et optionnelles des communautés de communes énumérées à l'article L 5214-16 du Code général des Collectivités Territoriales.

Ainsi, les communautés de communes devront exercer de nouvelles compétences obligatoires :

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés (compétence déjà exercée par notre groupement) : au plus tard le 1er janvier 2017,
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) : cette compétence sera exercée à compter du 1er janvier 2018.
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage (l'exercice de la compétence dépend du schéma départemental d'accueil des gens du voyage) : au plus tard le 1er janvier 2017
-

Toutefois cette dernière compétence attribuée par la loi, ne se traduira par une obligation de créer une aire d'accueil.

Entendu l'exposé du maire Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la modification des statuts de la communauté de communes du Kochersberg et de l'Ackerland telle que présentée.

5 – Convention de paiement pour des frais d'avocat (GCO)

Le conseil prend acte que cette convention entre les communes de Dingsheim, Griesheim et Pfulgriesheim n'est plus nécessaire, car chaque commune paiera directement l'avocat pour plus de simplicité.

Cimetière : Mme Briffoteau informe le conseil que les agents du Sivom en charge de l'entretien du cimetière lui ont demandé de signaler au conseil que les poubelles du cimetière sont remplies régulièrement de déchets ménagers ou autres détritiques. Ces incivilités sont récurrentes. Le maire demandera au Président du conseil de fabrique et au curé de sensibiliser les paroissiens. Une information sera également faite dans le prochain journal intercommunal et la mise en place d'une nouvelle signalétique.

Agenda

- ⇒ 14 décembre 2016 : 16h au centre culturel - réunion sur le réaménagement foncier
- ⇒ 18 décembre 2016 : 17h – concert de l'harmonie de Pfulgiesheim et le chœur Pluricanto
- ⇒ 21 décembre 2016 : 16h30 – réunion avec la société Socos sur le projet hydraulique du GCO
- ⇒ 9 janvier 2017 : 19h30 – conseil municipal
- ⇒ 12 janvier 2017 : 19h - accueil des nouveaux habitants de Dingsheim
- ⇒ 6 février 2017 : 19h30 – conseil municipal

Séance close à 21h20

Ont signé le registre tous les membres présents ou représentés :

Gaston BURGER	Joseph ARENAS <i>Procuration à Gaston Burger</i>	Gisèle BERBACH	Christian BILLER	Fabienne BREYEL
Andrée BRIFFOTEAU	Audrey BURGER-VOGT	Sébastien EYDER	Véronique FORGET	Dominique FRITSCH
Marcel FRITSCH	Benoît HAETTINGER	Philippe KRETZ <i>Procuration à Virginie Merkle</i>	Virginie MERKLE	Véronique SCHALLER